

Département du Nord

Commune de

TROISVILLES



Arrêté 2025-09-06

COMMUNE DE TROISVILLES

Arrêté temporaire réglementant la circulation et le stationnement
Cérémonie de commémoration de la libération du village de Troisvilles par les troupes
canadiennes

Le vendredi 10 octobre 2025

Le maire de la commune de TROISVILLES,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'en raison de la **commémoration de la libération du village de Troisvilles par les troupes canadiennes**, le vendredi 10 octobre 2025, *Rue du Général de Gaulle et Chemin de Valenciennes à Saint Quentin*, organisée par la Commune de Troisvilles, il y a lieu de prendre toutes mesures pour faciliter le déroulement de la manifestation et éviter les accidents,

ARRETE

Article 1^{er}-- La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure **le vendredi 10 octobre 2025 de 16 h 00 à 20 h 00** sur les voies suivantes :

- **Rue du Général de Gaulle**
- **Chemin de Valenciennes à Saint Quentin**

Article 2 - La signalisation sera mise en place par la commune de TROISVILLES.

Article 3 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 23 septembre 2025.

Le Maire,
Jérémy RICHARD

